

Monsieur le Premier Ministre, il y a Urgence pour la Petite Enfance !

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 11 septembre 2025 – Suite à la nomination du nouveau Premier Ministre, la Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle le futur Gouvernement à agir en concertation avec tous les acteurs en faveur de l’avenir de la France.

L’accueil en crèche : la première pierre de l’égalité des chances

En plus d’être un frein au développement économique d’une société et à la relance de la natalité¹, **le manque de solutions d’accueil des jeunes enfants agit aussi comme un catalyseur d’inégalités :**

- **inégalités de sexes**, en écartant bien davantage les mères que les pères de l’emploi (48% des mères sans emploi indiquaient être limitées dans leur recherche d’emploi en raison d’un problème de garde²).
- **inégalités des chances dès le plus jeune âge** : les 1000 premiers jours de l’enfant, de sa naissance à ses 3 ans, sont décisifs non seulement pour le développement de l’enfant mais aussi pour la santé globale de l’adulte qu’il deviendra. C’est sur ces 1000 premiers jours que se jouent souvent les premières inégalités de langage et de socialisation³.

La FFEC appelle à nouveau à la mise en place de réformes systémiques au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels qui les accueillent dans toutes les crèches et micro-crèches de tous statuts

La FFEC appelle le nouveau Premier Ministre à **lutter activement contre la pénurie de professionnels** : en **multipliant les voies d’accès aux diplômes de niveau BAC**, en décuplant le **soutien effectif à des jurys de VAE permettant des passages sous 3 mois** et en ouvrant le **bénéfice du bonus attractivité aux salariés des crèches et micro-crèches privées**.

Ces mesures permettront de **rouvrir les 15 000 places de crèches existantes actuellement non proposées aux familles⁴** et **empêcher la fermeture de nombreuses micro-crèches le 1^{er} septembre 2026** du fait des exigences de diplômes posées par le décret Vautrin d’avril 2025 sans création de places de formation en nombre suffisant⁵.

Alors que 2025 s’annonce comme une année record de la destructions de places de crèches par faillites de gestionnaires associatifs et privés, **la FFEC appelle le futur Gouvernement Lecornu à utiliser les 200 millions d’euros budgétés** et non dépensés dans la création **au bénéfice de la lutte pérenne contre la destruction économique de crèches ou de micro-crèches**, vœu porté par le Comité de filière Petite Enfance⁶.

Enfin, la FFEC appelle le futur Gouvernement à finaliser, simplifier et stabiliser le cadre réglementaire afin de continuer à **rassurer les familles et les partenaires** publics et privés en déployant des **contrôles réguliers aux résultats rendus publics** concernant **toutes les crèches** de tous départements et de tous statuts juridiques sur la base de **règles nationales, publiques, exhaustives et opposables**.

La FFEC rappelle **que le principe de réalité doit guider les réformes de la Petite Enfance : il est temps d’arrêter de demander à l’ensemble des professionnels de la Petite Enfance de faire + avec -. Les professionnels de la Petite Enfance feront mieux et + avec +.**

¹ Selon le [Baromètre 2024 DREES](#), les raisons du déclin démographique français sont multiples et se renforcent mutuellement : incertitudes économiques persistantes, crise du logement, difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale, surcharge mentale liée à la gestion des enfants, report voire abandon de la parentalité dans un contexte d’instabilité

² EY France. (Novembre 2019). [1^{er} Baromètre Économique de la Petite Enfance](#). Page 20.

³ Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018

⁴ au moins 3% des places de crèches sont actuellement non proposées aux familles du fait de la pénurie de professionnels selon les Statistiques de la FFEC pour 2025 : <https://ff-entreprises-crèches.com/actualites/statistiques-annuelles-de-la-creation-de-places-de-crèches-par-les-adhérents-de-la-ffec-2/>. Il existe 507 000 places de crèches en France

⁵ [Etude d’impact FFEC de mars 2025](#) : plus de 12 000 salariés sont concernés dans les 7500 microrcrèches de France

⁶ Communiqué FFEC de juillet 2025 : <https://ff-entreprises-crèches.com/actualites/acceleration-defaillances-2025/>



Contact presse : Elsa HERVY, Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : chiffres au 1er janvier 2025

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 000 entreprises** adhérentes représentant **3 100 établissements**, soit plus de **72 000 places de crèches** en France et employant **29 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#) qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »